

Bureau du Conseil communal

RAPPORT DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DE JUILLET 2018 À FIN JUIN 2019 ET L'ÉTAT DE SES ARCHIVES

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au 1^{er} juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les président·e·s des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	Nombres en 2018-2019	Nombres en 2017-2018	Nombres en 2016-2017	Nombres en 2015-2016
Séances plénières simples du Conseil communal	2	3	5	2
Séances plénières doubles du Conseil communal	22	19	18	20
Démissions de membres du Conseil entre 01.07 et 30.06	9	16	9	8
Motions déposées entre 01.07 et 30.06	4	2	3	2
Postulats déposés entre 01.07 et 30.06	49	59	67	47
Projets de règlement déposés entre 01.07 et 30.06	1	3	3	0
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07 et 30.06	44	65	52	33
Interpellations urgentes déposées entre 01.07 et 30.06	17	24	15	26
Pétitions déposées entre 01.07 et 30.06	16	12	10	12
Préavis déposés entre 01.07 et 30.06	39	32	37	55
Rapports-préavis déposés entre 01.07 et 30.06	22	27	10	45
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R95	R114	R97	R129
Questions écrites transmises à la Municipalité	21	25	19	12
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	142	171	157	113
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	93	75	98	96
Séances de la Commission de gestion	11	8	8	11
Séances de la Commission des finances	12	13	11	11
Séances de la Commission des pétitions	4	9	7	6
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	24	24	17	17
Séances de la Commission de politique régionale	0	4	4	5
Séances du Bureau du Conseil	15	17	18	16
Invitations reçues	160	91	103	123
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	9	8	10	16
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	47	38	36	74
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	203	189	155	231
Ratio nombre d'objets traités / nombre de séances	8.45	8.5	6.2	10.5

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre d'objets traités par le nombre de séances ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil vote plusieurs objets nécessitant de nombreuses heures de débats. De plus, les initiatives renvoyées en commission ne sont pas comprises dans le nombre d'objets traités.

Pour l'année 2018-2019, en tenant compte de l'ensemble des objets, ce sont 117 rapports, 61 interpellations et la prise en considération de 55 initiatives qui ont été traités, soit un total de 233 objets – près de 10 par soirée.

Pour accélérer quelque peu le rythme de travail du Conseil, le Président a tenté de mettre en place quelques mesures, notamment le déplacement des questions orales en 2^e partie de soirée, pour redonner aux rapports la priorité qui doit être la leur, mais aussi la mise en place d'un chronomètre ou l'ajout d'une séance supplémentaire, qui a permis de tester des soirées thématiques (mobilité, sécurité), avec un résultat plutôt intéressant, particulièrement sur la soirée sécurité, où de nombreux objets potentiellement conflictuels ont pu être traités dans un climat plus serein que d'habitude.

Durant cette année, il y a toutefois eu 20 débats de plus d'une heure, dont 8 sur des interpellations urgentes, le thème suscitant les plus longues discussions étant la mobilité. Il y a également eu 3 débats de plus de 2 heures, sur l'avenir de Beaulieu, sur les comptes et sur le budget, avec même plus de 4 heures pour la discussion de ce dernier.

Dans ces conditions, malgré un nombre important d'objets traités, le rythme de travail du Conseil reste insuffisant pour rattraper le retard accumulé au fil des années.

Examen de recevabilité des pétitions

Le Bureau a constaté qu'un grand nombre de pétitions adressées au Conseil ces dernières années échappait à ses compétences et que dans certains cas, la longueur de la procédure de traitement faisait que la pétition n'avait plus d'objet au moment où elle était discutée par le Conseil. Les exemples types étaient des pétitions pour opposition à des permis de construire. La Municipalité traitant les oppositions en parallèle de la procédure de traitement des pétitions, il est arrivé régulièrement qu'elle ait déjà rendu réponse lorsque le Conseil discutait de la pétition.

La pratique récente des Bureaux successifs a fait que les pétitions, dès lors qu'elles n'étaient pas injurieuses ou inconvenantes, étaient systématiquement renvoyées à la Commission des pétitions pour que celle-ci détermine la compétence éventuelle du Conseil. Cette pratique s'appuyait sur l'article 73 lettre c du règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) disant « *[la commission des pétitions], après étude et délibération, propose à la décision du Conseil le renvoi à l'autorité compétente* ».

Fort des observations ci-dessus, et s'appuyant sur l'article 22 lettre e du RCCL disant « *[le Bureau] transmet les pétitions mal adressées à l'autorité compétente* », le Bureau a estimé qu'il serait opportun de considérer de manière plus stricte la compétence du Conseil en matière de pétition. Il a donc indiqué aux membres du Conseil qu'il examinerait la recevabilité d'une pétition en tenant mieux compte de ce critère. Tous les dépôts seront annoncés en séance de Conseil, mais mention sera faite des pétitions renvoyées à la Commission des pétitions et de celles renvoyées directement à une autre autorité, notamment la Municipalité.

Elections/votations

Une élection complémentaire d'un·e membre au Conseil d'Etat a eu lieu le 17 mars 2019. L'organisation a été assurée par le Secrétariat municipal. Il n'y a eu qu'un tour.

Au début 2019, le Secrétariat municipal a été informé que les indemnités versées aux scrutatrices et scrutateurs qui interviennent lors des dépouillements sont aussi soumises à l'AVS. Pour permettre le calcul des cotisations AVS, le Secrétariat municipal a décidé d'utiliser le logiciel PeopleSoft déjà utilisé pour les employé·e·s de la Ville. Cette utilisation nécessite d'enregistrer les personnes dans le système. Elles le sont au titre d'auxiliaire, tout comme au Grand Conseil vaudois.

Parmi toutes les scrutatrices et tous les scrutateurs, il y a des membres du Conseil communal. Certaines et certains interviennent dans les bureaux de quartier, d'autres aux tables de dépouillement lors des élections et enfin, il y a le Bureau général électoral. La question s'est posée de savoir s'il fallait traiter différemment les membres du Conseil des autres scrutatrices et scrutateurs. Ils auraient pu être payés selon le même système que pour les indemnités du Conseil. Après réflexion et analyse, le Bureau a finalement validé la solution mise en œuvre. Cela assure un traitement égal de l'ensemble des intervenant·e·s durant les week-ends de dépouillement.

Organisation du secrétariat

Les tâches et missions dévolues au secrétariat du Conseil communal ont été réparties durant de nombreuses années entre le secrétaire, l'assistante du Conseil, la rédactrice du Bulletin du Conseil et deux secrétaires chargées de la gestion électronique des documents. La personne engagée en novembre 2017 pour remplacer le départ en retraite de l'assistante du Conseil fin 2017 a donné son congé pour 28 février 2019. Durant cette période d'une année, une autre personne était également absente. Les difficultés de la première et l'absence de la seconde ont mis en lumière la nécessité d'organiser différemment la répartition des tâches au sein du secrétariat du Conseil. Le Bureau a validé le principe d'une organisation qui assure la continuité de l'exécution des tâches même en cas de vacances ou de maladie.

Commission de recours en matière d'impôts

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le secrétariat de la Commission de recours en matière d'impôts a été rattaché au secrétariat du Conseil. Une greffière a été engagée à 50%.

Rédaction du Bulletin du Conseil

Le Bureau du Conseil réfléchit depuis plusieurs années à la manière de rendre accessible plus rapidement les informations contenues dans les enregistrements vidéos des séances du Conseil. Au début 2019, le Bureau a initié une phase de test de l'application RecApp, utilisée depuis de nombreuses années déjà par le Grand Conseil valaisan. Cette application permet

une retranscription automatique des débats et de la recherche textuelle dans la vidéo. Cette phase de tests va durer entre 3 et 6 mois. Elle concerne les séances allant de mars 2018 à décembre 2018 qui n'avaient pas encore été retranscrites. Le Bureau a parallèlement décidé d'interrompre la rédaction et la publication des séances s'étalant sur cette période de 9 mois de 2018 pour reprendre la rédaction et la publication des séances à partir de janvier 2019 et ainsi recoller au mieux à l'actualité. Au 25 juin 2019, la retranscription et la rédaction des séances a été effectuée jusqu'au 12 mars 2019. Restera ensuite à insérer les documents de séances (préavis, rapports de commissions, initiatives, lettres et communications).

Recommandation concernant l'application de l'article 100a de la loi sur les communes (LC)

Le Bureau du Conseil a adopté en janvier 2019 une recommandation concernant l'article 100a de la loi sur les communes (interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages). Cette recommandation a été la base d'une analyse concernant un accès gratuit à un parking lausannois proposé aux membres du Conseil les soirs de séances du Conseil. Après demandes d'avis juridiques, le Bureau a rappelé aux membres du Conseil l'entrée en vigueur de la recommandation et a décidé que le secrétariat du Conseil communal n'interviendra plus à l'avenir dans le processus lié à l'obtention de cette gratuité.

Versement aux Archives

Le 16 juillet 2019, le Secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- Procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal, année 2017-2018 (présidence Voutat);
- Extraits de procès-verbaux originaux – Année 2018;
- Bureau du Conseil communal – Année 2018 : ordres du jour et procès-verbaux, correspondance;
- Commission de gestion – Année 2018 : ordres du jour et procès-verbaux, correspondance;
- Pétitions déposées au Conseil communal du 10 mai 2014 au 10 mai 2016 (1 carton).